



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4657

Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4657 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT TOTAL DE 27 500 EUROS DANS LE CADRE DU SOUTIEN A DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE - EXERCICE 2019 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le monde associatif contribue à l'animation des quartiers de notre ville en renforçant le lien social autour de manifestations. C'est dans ce cadre qu'interviennent les associations présentées ci-dessous œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes, avec et pour les jeunes. Certaines de ces associations sont même exclusivement créées et gérées par des jeunes.

La Ville de Lyon apporte son soutien à ces initiatives associatives pour le bénéfice que les jeunes peuvent retirer de ces expériences qui leur permettent de développer leur autonomie et de s'investir dans des engagements citoyens favorisant la diversité culturelle et le vivre ensemble. En leur apportant son soutien, la Ville de Lyon contribue à aider ces jeunes dans la construction de leur avenir.

Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subventions suivantes :

<b>Structure Maitre d'ouvrage</b>	<b>Action</b>	<i>Montant voté en 2018</i>	<b>Montant proposé en 2019</b>
Eclaireurs Eclaireuses de France 17 Rue Neuve 69001 LYON	Loisirs éducatifs et manifestations, dans une perspective d'éducation permanente et selon les principes et pratiques du scoutisme, pour réunir des enfants adolescents et adultes qui prennent ensemble des responsabilités. L'association apprend à ses membres à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent et les engage à agir pour protéger l'équilibre et l'harmonie de notre environnement.	1 500 €	<b>1 500 €</b>

<b>Structure Maitre d'ouvrage</b>	<b>Action</b>	<i>Montant voté en 2018</i>	<b>Montant proposé en 2019</b>
CRIJ Auvergne Rhône-Alpes Centre régional information jeunesse 66 cours Charlemagne 69002 LYON	Les promeneurs du net : les promeneurs du net sont des professionnels de la jeunesse (animateur, éducateur, conseiller) qui entrent en relation avec les jeunes sur internet et les réseaux sociaux. Ils les écoutent, leur apportent des informations fiables, et les orientent en fonction de leurs besoins sur les structures les plus proches de chez eux. L'action est portée par le CRIJ qui assure la coordination générale, la formation des promeneurs et leur mise en réseau.	10 000 €	<b>10 000 €</b>
Osons Ici et Maintenant 67 rue Garibaldi 69006 LYON	Un parcours innovant pour la jeunesse : Fabrik à Déclik et Katapult (formation-action d'exploration et d'expérimentation). Ces deux programmes proposent à des jeunes de 16 à 35 ans, d'horizons divers des parcours innovants, pour leur permettre de monter en compétences et les aider à concrétiser leurs idées en projet.	3 000 €	<b>5 000 €</b>
Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes 2 rue du Professeur Zimmermann 69007 LYON	Mobilisation et accompagnement, dans le cadre du service civique volontaire, de jeunes de 18 à 25 ans, pour mener en équipes des projets d'intérêt général et de service à la collectivité. L'association apporte un soutien individualisé à chaque jeune dans l'élaboration d'un projet d'avenir.	5 000 €	<b>5 000 €</b>
Association LYF Université Jean Moulin Lyon 3 Atelier des Assos 1 C avenue des Frères Lumières 69008 LYON	Festival du Film Jeune de Lyon (4ème édition) du 13 au 28 septembre 2019 : les courts métrages sont réalisés par des jeunes lyonnais de moins de 28 ans et présentés dans différents lieux. Une soirée de clôture et de remise des prix aura lieu au cinéma le Comoedia le 28 septembre.	1 000 €	<b>1 000 €</b>
Scouts et Guides de France Groupe Ghandi Etats-Unis chez Mme Besson 11 avenue Marcel Paul 69200 VENISSIEUX	Accueil d'une centaine de jeunes de 6 à 18 ans encadrés par une quarantaine de jeunes adultes bénévoles autour de projets pédagogiques et citoyens. Le groupe SGDF du 8ème arrondissement est caractérisé par une forte mixité sociale et ethnique et intègre dans ses objectifs pédagogiques la notion de service, de rencontres et d'ouverture à l'autre. Ses activités se déroulent essentiellement le week-end ainsi qu'avec un temps fort sur les camps d'été.	5 000 €	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		25 500 €	<b>27 500 €</b>

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement).

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement sont allouées aux associations de jeunes ou en faveur de la jeunesse précitées pour un montant total de 27 500 euros et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé, établi entre la Ville de Lyon et les associations, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions avec les structures concernées.
- 4- La dépense en résultant, soit 27 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n°41887, nature 6574, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY